

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 31 octobre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absent : M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2018-1256-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1257-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1258-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 OCTOBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 octobre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-1259-REC UTILISATION DU FONDS DE RÉSERVE - GPAT / ACHAT D'UNE DAMEUSE USAGÉE

ATTENDU le protocole d'entente signé le 26 juillet 2017 avec le Groupe plein air Terrebonne obligeant l'organisme à demander le consentement de la Ville pour l'utilisation de son fonds de réserve ;

ATTENDU QUE le conseil de GPAT a adressé une demande formelle à la Ville de Terrebonne afin de procéder à l'acquisition d'une nouvelle dameuse en finançant son acquisition par l'utilisation d'une partie de son fonds de réserve puisque l'organisme ne peut utiliser ce fonds sans l'autorisation de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'utilisation des sommes requises pour la dameuse est conforme à l'utilisation du fonds de réserve de GPAT quant au maintien des actifs;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'entraîne pas de déboursé de la part de la Ville;

ATTENDU QUE la présente demande est en lien avec un protocole d'entente et un cautionnement autorisés par la résolution du conseil municipal numéro 204-05-2017 ;

ATTENDU QUE la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines est mandatée afin de revoir les ententes ayant une incidence financière et que la demande d'utilisation du fonds de réserve a été transmise à ladite commission afin qu'elle soumette une recommandation au comité exécutif à cet effet ;

ATTENDU la recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines numéro CADM-2018-10-17/01 concernant la demande de GPAT afin d'utiliser une partie de son fonds de réserve pour financer l'acquisition d'une dameuse usagée;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, de recommander au conseil municipal, tenant compte de l'engagement de l'organisme à produire pour le 30 juin 2019 une politique interne des achats et une politique d'utilisation de la marge de crédit, d'autoriser l'organisme GPAT à utiliser une partie de son fonds de réserve afin de financer l'acquisition d'une dameuse usagée sans échange, pour un montant de 103 500\$ (taxes en sus), ainsi que les frais déboursés en urgence de 11 000\$ pour l'entretien de l'équipement actuel. Le produit de la vente par concession de l'équipement actuel pour 30 000\$ sera affecté au financement du projet.

**CE-2018-1260-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 09-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Le Berger Blanc inc. pour le contrôle de la population animale pour un contrat de vingt-trois (23) mois pour une somme de 554 107,13\$ (t.t.c.) avec une option de renouvellement d'un (1) an (SA15-1005);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 343-09-2017, adoptée le 11 septembre 2017, acceptant le renouvellement du contrat pour le contrôle de la population animale avec la société Le Berger Blanc inc., et ce, pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, le tout pour une somme de 222 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres public en novembre 2018 afin d'octroyer un nouveau contrat pour le contrôle de la population animale sur le territoire de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'une rencontre de travail a eu lieu en septembre 2018 entre la Direction générale, la Direction de la police et la Direction du greffe et affaires juridiques afin de réviser le cahier des charges spécifiques devant faire partie de l'appel d'offres public pour le contrôle de la population animale;

ATTENDU la présentation qui a eu lieu à la commission de la sécurité publique du 22 octobre 2018;

ATTENDU la recommandation de la commission de la sécurité publique CSP-2018-10-22/01 concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le contrôle de la population animale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique, que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **le contrôle de la population animale pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec une option de renouvellement d'un (1) an** ».

QUE la Direction générale soit et est mandatée à analyser la possibilité et la pertinence de renouveler le contrat lors de l'année d'option en 2021.

**CE-2018-1261-REC AUTORISATION / SIGNATURE / BAIL / 587,
BOULEVARD DES SEIGNEURS / LOT 2 916 453**

ATTENDU le manque d'espace physique adéquat dans les locaux de la Direction de la police située au 491, boulevard des Seigneurs;

ATTENDU la localisation et la disponibilité de locaux situés au 587, boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite louer un espace d'une superficie de 2 445 p² de l'immeuble situé au 587, boulevard des Seigneurs, lot 2 916 453 du cadastre du Québec, pour une durée de trois (3) ans renouvelable pour une (1) période d'un (1) an, à compter du 1^{er} novembre 2018 ;

ATTENDU QUE les travaux d'améliorations locatives, l'électricité et l'entretien de la climatisation seront aux frais du locataire;

ATTENDU QUE la firme d'évaluation Caprea (dossier 18-0119) confirme la valeur marchande de cette location ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 26 octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail aux fins de location d'un espace de l'immeuble du 587, boulevard des Seigneurs, d'une superficie de 2 445 pi², selon ce qui est indiqué au bail, représentant un montant annuel de 44 010\$ (taxes en sus) et excluant la consommation d'électricité, et ce, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Que le coût du loyer, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2018, d'une somme de 7 335\$ (taxes en sus) soit financé par l'excédent de fonctionnement non affecté. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit no 2018-0426 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le coût des travaux d'améliorations locatives soit aux frais de la Ville de Terrebonne.

Que le service d'entretien ménager soit effectué par la Ville de Terrebonne dont les conditions seront établies par la direction concernée.

Que le transfert budgétaire numéro 2018-0427 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 7 701\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire numéro 1-02-215-00-511 (location de bâtiments), soit accepté.

CET ÉVÉNEMENT
EST ANNULÉ

CE-2018-1262-DEC TOURNAGE / VIDÉO ET PHOTOS / ÎLE-DES-MOULINS / REITMANS / RUE SAINT-PIERRE / THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE / 6 ET 7 NOVEMBRE 2018

ATTENDU la demande pour le tournage de vidéo et photos pour la société Reitmans, produit par la Production TUX Creative inc., les 6 et 7 novembre 2018 de 6h à 20h, en cas de pluie le 8 novembre 2018, aux endroits suivants :

- Île-des-Moulins
- rue Saint-Pierre
- Théâtre du Vieux-Terrebonne

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 26 octobre 2018, d'autoriser le tournage pour la société canadienne de vente au détail spécialisée dans les vêtements, la boutique Reitmans, produit par la production TUX Creative inc., qui aura lieu les 6 et 7 novembre 2018, en cas de pluie le 8 novembre 2018, entre 6h et 20h sur Île-des-Moulins, la rue Saint-Pierre et autour du théâtre du Vieux-Terrebonne.

Que le stationnement des véhicules techniques soit autorisé dans les rues du Vieux-Terrebonne (rues Saint-André et Saint-Joseph selon la disponibilité).

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, la date et les heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que des frais de 260\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications et des relations avec les citoyens ainsi que Tourisme des Moulins.

CE-2018-1263-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les assurances générales de la Ville pour l'année 2019 ;

ATTENDU l'offre de service de M. Guy Turcot, de la société Guy Turcot & Associés inc. conseillers en assurances, au montant de 16 100\$ (taxes en sus) pour le renouvellement du portefeuille, le processus de gestion des risques et pour l'appel d'offres des divers contrats d'assurance du portefeuille ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 23 octobre 2018, que le comité exécutif accepte l'offre de services de la société Guy Turcot & Associés inc., conseillers en assurances, pour la préparation du devis d'appel d'offres des divers contrats d'assurance du portefeuille, le renouvellement dudit portefeuille et pour le processus de gestion des risques, le tout pour un montant n'excédant pas 16 100\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0416 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise la Direction du greffe et affaires juridiques à procéder à un appel d'offres public pour « **les assurances générales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2019** ».

CE-2018-1264-DEC MODIFICATION / CONVENTION PRÉALABLE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-458-DEC, adoptée le 13 avril 2016, approuvant le projet de « *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux* » à intervenir entre un promoteur et la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU le mandat reçu de la Direction générale à l'effet de revoir ladite convention afin de prévoir la consultation entre les parties avant de mandater un expert dans le cadre de cette convention ;

ATTENDU QUE la convention a été modifiée en considération de cette demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 30 octobre 2018, que le comité exécutif approuve la « Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, telle que modifiée par l'ajout de l'article 6, qui se lit comme suit :

La Ville consent à consulter la compagnie dans le choix des experts mandatés par les présentes dans la mesure où le choix répond tant aux politiques, aux règlements et aux lois en vigueur. Le choix final appartenant à la Ville.

CE-2018-1265-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 402 114,37\$ préparée le 25 octobre 2018 ;
 - b) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 4 205,30\$ préparée le 29 octobre 2018 ;
 - c) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de -5 109,74\$ préparée le 25 octobre 2018.
-

CE-2018-1266-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 478 576,54\$ préparée le 25 octobre 2018.
-

**CE-2018-1267-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR-COMMISSIONNAIRE
/ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur-commissionnaire au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 octobre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 25 octobre 2018, de nommer M. Sébastien Gréco au poste de chauffeur-commissionnaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 5 novembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2018-1268-DEC ARTICLE 11.02 / STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER
SANS POSTE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 111 employés réguliers au 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il est recommandé, suite au départ à la retraite de M. Richard Morneau en date du 1^{er} octobre 2018, que M. David Tardif, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et qu'il obtienne tous les bénéfices prévus à la convention collective au 5 novembre 2018 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 octobre 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 25 octobre 2018, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. David Tardif à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 5 novembre 2018.

**CE-2018-1269-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE /
COORDONNATRICE MÉDIAS SOCIAUX ET
RELATIONS DE PRESSE / DIRECTION DES
COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC
LES CITOYENS**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer M. Sébastien Marcil, coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications et des relations avec les citoyens, et ce, pour un congé parental d'une durée de neuf (9) mois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des communications et des relations avec les citoyens du 29 octobre 2018, d'embaucher Mme Émilie Forget à titre de coordonnatrice, médias sociaux et relations de presse, à la Direction des communications et des relations avec les citoyens, et ce, du 5 novembre 2018 au 2 août 2019.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Émilie Forget débutant le 5 novembre 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-1270-DEC NOMINATION / CAISSIÈRE (PISCINE) / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 octobre 2018 et de la Direction du loisir et vie communautaire du 25 octobre 2018, de nommer Mme Ginette Guay au poste de caissière (piscine) à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 1^{er} novembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine.

**CE-2018-1271-DEC AUTORISATION / PAIEMENT / FACTURES /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / MERCER**

ATTENDU les obligations légales reliées à la mise en application de la loi 15 (loi favorisant la sécurité financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);

ATTENDU l'arbitrage des griefs déposés par la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'indexation des prestations de retraite;

ATTENDU QU'il est essentiel de s'adjoindre à cet effet les services d'une firme d'actuares avec une expertise pointue en la matière;

ATTENDU QU'il est difficile de prévoir au fur et à mesure de l'évolution des différents dossiers les services qui sont requis compte tenu des décisions de recours légaux utilisés par la Fraternité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le paiement d'honoraires à la firme Mercer pour les services rendus au cours du mois d'août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 octobre 2018, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 75696384 (CA 144961) présentée par la firme Mercer pour les services professionnels rendus au cours du mois d'août 2018, et ce, pour un montant total de 28 865\$ (taxes en sus). L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 31 janvier 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0407 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1272-DEC CALENDRIER / JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS /
ANNÉE 2019-2020**

ATTENDU le dépôt du calendrier des congés fériés et chômés à la Ville de Terrebonne pour la période débutant le 3 janvier 2019 et se terminant le 2 janvier 2020, à savoir :

Jours fériés	2019-2020
Vendredi saint	Vendredi, 19 avril 2019
Lundi de Pâques	Lundi, 22 avril 2019
Fête des patriotes	Lundi, 20 mai 2019
Fête nationale	Lundi, 24 juin 2019
Confédération / Fête du Canada	Lundi, 1 ^{er} juillet 2019
Fête du travail	Lundi, 2 septembre 2019
L'Action de Grâce	Lundi, 14 octobre 2019

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 26 octobre 2018, que le comité exécutif entérine le calendrier des jours fériés et chômés décrits ci-dessus.

Que ledit calendrier s'intègre aux heures de bureau de la Ville.

Que chaque Direction applique le présent calendrier en tenant compte toutefois des régimes de conditions de travail applicables à son personnel.

**CE-2018-1273-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE (1)
REMORQUE MULTIFONCTIONNELLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une (1) remorque multifonctionnelle (SA18-9020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 octobre 2018 à 11 h 06, à savoir :

Les Remorques Megcass inc.	53 821,48\$ t.t.c.
Équipement SH inc.	56 912,61\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Remorques Megcass inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 octobre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 19 octobre 2018, d'accepter la soumission de la société **LES REMORQUES MEGCASS INC.**, datée du 2 octobre 2018, pour l'acquisition d'une (1) remorque multifonctionnelle, le tout pour un montant de 46 811,47\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0414 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat de cette remorque.

CE-2018-1274-DEC NOMINATION / POMPIERS

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2018-01 intervenue avec le syndicat des pompiers de la Rive-Nord locale 101 prévoyant, au 1^{er} janvier 2019, l'abolition de deux (2) postes de pompier temporaire et l'octroi de quatre (4) postes de pompier permanent à la caserne 2 ;

ATTENDU QUE les postes temporaires détenus par Lucas Auger et Marc-Olivier Lafrance sont abolis en date du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QUE les pompiers à temps partiel Cédric Brazeau, Francis Hardy, Louis-Gabriel Grad et Lucas Auger ont postulés et sont ceux qui détiennent le plus d'ancienneté parmi ceux ayant postulés, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie et de la Direction des ressources humaines du 19 octobre 2018, que le comité exécutif entérine la nomination des pompiers à temps partiel suivants :

- M. Cédric Brazeau;
- M. Francis Hardy;
- M. Louis-Gabriel Grad;
- M. Lucas Auger;

aux postes de « pompiers permanents » et prenant effet le mardi 1^{er} janvier 2019 à 7h.

**CE-2018-1275-DEC AMENDEMENT BUDGÉTAIRE / SERVICES
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ**

ATTENDU l'acceptation par la MRC Les Moulins, le 28 mars 2018, de la demande de subvention de la Direction de l'incendie dans le cadre du programme d'aide financière pour les services d'urgence en milieu isolé, et ce, dans le cadre du programme d'aide financière pour les services d'urgence en milieu isolé ;

ATTENDU QUE les dépenses et la demande de remboursement doivent être présentées avant le 15 décembre 2018 afin de répondre aux demandes du programme ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire pour rendre disponibles les sommes reçues en subvention aux postes de dépenses prévues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 25 octobre 2018, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 29 958\$, comme suit :

Du poste budgétaire :

1-01-381-23-004	Services d'urgence en milieu isolé	29 958\$
-----------------	------------------------------------	----------

Aux postes budgétaires :

1-02-230-00-419	Services professionnels	17 020\$
-----------------	-------------------------	----------

1-02-230-00-646	Équipements	12 938\$
-----------------	-------------	----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2018-0417 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

Que le directeur de l'incendie soit et est autorisé à effectuer les acquisitions prévues dans le cadre du programme d'aide financière pour les services d'urgence en milieu isolé.

**CE-2018-1276-DEC DON D'HABITS DE COMBAT INCENDIE /
FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR
LES GRANDS BRÛLÉS**

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie possède des habits de combat incendie ayant atteint leur durée de vie ;

ATTENDU QU'il est opportun de recycler ces équipements ;

ATTENDU QUE La Fondation des pompiers du Québec, pour les grands brûlés, récupère des habits de combats hors service ce qui permet d'amasser des fonds pour soutenir les soins et l'aide aux grands brûlés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 19 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à remettre les 36 habits de combat incendie ayant atteint leur durée de vie à La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

CE-2018-1277-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DE RUE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / BOULEVARD CARMEL

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 384-07-2015, adoptée le 6 juillet 2015, acceptant la soumission de la firme Cima+ S.E.N.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux en résidence, travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagements paysagers sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon (SA15-3012);

ATTENDU QUE l'estimation des travaux réalisée par M. Raphaël Beauséjour, ingénieur à la Direction du génie et projets spéciaux, pour la portion hors Urbanova du boulevard Carmel est au montant de 644 455\$ (taxes en sus) et prévu au règlement d'emprunt numéro 681;

ATTENDU QUE les travaux sur l'avenue Pierre-Dansereau ont été retardés afin d'assurer des ouvrages de qualité; il a été préférable de réaliser en phases le mandat de pavage, de bordures, de trottoirs et d'aménagement paysager et de réaliser dans un premier temps un pavage réduit sur la portion hors Urbanova du boulevard Carmel qui était prête à recevoir les infrastructures considérant l'avancement des constructions résidentielles, tel qu'autorisé selon la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-225-DEC;

ATTENDU QUE le mandat de l'ingénieur-conseil a dû être révisé considérant les délais et les phases de réalisation;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 339-07-2018, adoptée le 9 juillet 2018, acceptant la soumission de la société Pavages Multipro inc. pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel pour un montant de 674 392,70\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été contrainte de s'arrimer aux constructions existantes en cours de réalisation considérant que le promoteur a construit des maisons après la conception des plans et devis;

ATTENDU QUE l'ingénieur dans ce mandat n'a pas ajusté ses niveaux avec le réel et que cela a engendré des travaux supplémentaires pour ces ajustements des entrées charretières et des infrastructures;

ATTENDU une problématique majeure avec les niveaux du terrain du 658, rue de Vallières, et l'implantation du trottoir adjacent au boulevard Carmel;

ATTENDU QUE l'ingénieur a produit une note explicative sur les problèmes rencontrés mais, qu'après analyse, il s'avère que l'ingénieur a tout de même une part de responsabilité dans la conception de ces ouvrages;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne lui a signifié qu'il serait responsable d'une part de ces coûts supplémentaires et qu'une rencontre est à prévoir pour déterminer les montants;

ATTENDU QUE les travaux prévus au bordereau s'élèveront à 645 000\$ selon les estimations de M. Philippe Lauzon, ingénieur de la firme Cima+ S.E.N.C., responsable du projet;

ATTENDU QUE la société Pavages Multipro inc. réclame, pour les travaux supplémentaires pour la surexcavation de la fondation, un montant de 7697,97\$ + 14 955,86\$ (taxes en sus) selon les travaux contingents 005 et 006;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires reliés aux entrées charretières sont évalués à 9 800\$ (taxes en sus) selon l'avis de changement numéro 5 et que ces travaux ne pouvaient être reportés et ont été réalisés en dépenses contrôlées afin de redonner aux citoyens l'accès à leur propriété;

ATTENDU QUE la problématique de la pente du terrain et de l'espace restreint du trottoir du boulevard Carmel et de la propriété du 658, rue de Vallières ne peut demeurer dans cet état;

ATTENDU l'avis de changement numéro 3 pour des travaux supplémentaires pour fournir et installer un muret en blocs mini-crêta, un drain pluvial sous le muret, retirer la clôture existante et la réinstaller suite aux travaux, sont estimés à un montant de 32 835,28\$ (taxes en sus);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 30 octobre 2018, que le comité exécutif approuve les travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant estimé à 65 289,11\$ (7 697,97\$ + 14 955,86\$ + 9 800\$ + 32 835,28\$ taxes en sus) à la société Pavages Multipro inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 681. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0428 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée à négocier un remboursement avec la firme d'ingénierie Cima+ S.E.N.C. pour une portion des travaux non planifiée et qui doit être réalisée en travaux supplémentaires au contrat de l'entrepreneur Pavages Multipro inc.

Que ces travaux supplémentaires soient ajoutés au montant initial de 674 392,70\$ (taxes en sus) considérant qu'ils sont basés sur des estimations et que le résultat des négociations pour obtenir une contribution financière de la firme d'ingénieurs-conseils n'est pas connu à ce jour.

**CE-2018-1278-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / REMPLACEMENT DE POMPES DE
JEUX D'EAU / PARCS DES VIGNES ET PIERRE-LE
GARDEUR**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 96-03-2018 adoptant le règlement d'emprunt numéro 705 décrétant des travaux pour l'aménagement des équipements de loisir pour divers parcs à être réalisés en 2018 et dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2018 » ;

ATTENDU QU'il est prévu au programme d'effectuer des travaux d'entretien et de mise à niveau des jeux d'eau des parcs des Vignes, André-Guérard, Charles-Bruneau, Île-des-Lys, Pierre-Le Gardeur ainsi que sur l'ensemble des jeux d'eau pour les couverts de drainage ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-535-DEC acceptant l'offre de services de la firme Enviroservices inc. afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour les corrections de ces jeux d'eau ;

ATTENDU QU'il est requis, pour les parcs des Vignes et Pierre-Le Gardeur, de procéder au remplacement des pompes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 27 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le « **remplacement de pompes de jeux d'eau aux parcs des Vignes et Pierre-Le Gardeur** ».

**CE-2018-1279-DEC AUTORISATION / BARRAGES ROUTIERS /
COMITÉ D'AIDE RECONNUS PAR LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU la demande, comme par les années passées, des comités d'aide pour tenir des barrages routiers dans le cadre de la Guignolée, le 17 novembre prochain;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 698 concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes sans but lucratif et remplaçant les règlements 151, 151-1 et 151-2 adopté le 20 novembre 2017;

ATTENDU QUE les intersections suivantes ont été approuvées par la Direction de la police :

Comité d'aide aux Plainois :	rue Major et rue Rodrigue rue des Balsamines et rue Philippe-Chartrand
Les Œuvres de Galilée :	boulevard Moody face au Canadian Tire rue Philippe-Ferland et chemin des Anglais
Service d'aide SEDAI T.S.S.	rue Armand-Bombardier et rang Saint-François
Comité d'aide aux Lachenois :	montée des Pionniers et boulevard Pierre-Le Gardeur montée Masson et Grande Allée <i>(les bénévoles ne doivent pas s'installer dans la sortie de la bretelle d'autoroute)</i>

ATTENDU QUE les organismes participant à ces barrages routiers devront respecter les modalités suivantes :

- a) L'activité se déroulera entre 9h et 15h ;
- b) Des cônes de sécurité seront disposés en quantité suffisante pour sécuriser les lieux ;
- c) Les intervenants doivent porter des gilets de sécurité de couleur voyante ;
- d) Une affiche doit être installée à 20 mètres de l'intersection pour prévenir de la sollicitation ;
- e) L'organisme doit être clairement identifié sur l'affiche ;
- f) Les gens affectés à la sollicitation doivent être âgés de plus de 16 ans et identifiés ;
- g) En cas d'intempérie et/ou à la demande de la Direction de la police, l'activité cesse ;
- h) L'organisme doit prévenir son assureur en responsabilité civile.

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, comme à chaque année, les quatre (4) comités d'aide à réaliser les barrages routiers le samedi 17 novembre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité mentionnée ci-dessus conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes nécessaires pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-1280-DEC DÉFI HIVERNAL / 4^e ÉDITION / FONDATION SANTÉ SUD DE LANAUDIÈRE / 17 FÉVRIER 2019

ATTENDU QUE la Fondation Santé Sud de Lanaudière désire organiser la 4^e édition de son « Défi Hivernal » au profit du département de psychiatrie de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur le 17 février 2019 prochain ;

ATTENDU QUE la Fondation Sud de Lanaudière demande le prêt et la livraison de la scène (Stageline SL-100) au parc du Grand-Coteau à Mascouche, demande accordée pour les éditions 2015, 2016 et 2017 par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'événement est offert aux citoyens de Terrebonne ;

ATTENDU QU'aucune problématique en lien avec le prêt de cet équipement n'a été soulevée lors des trois (3) années précédentes et que cette demande de prêt et la livraison de la scène n'entrent pas en conflit avec une autre activité ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 27 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la livraison de la scène (Stageline SL-100) au parc du Grand-Coteau à Mascouche pour la réalisation du duathlon d'hiver de la Fondation Sud de Lanaudière, le 17 février 2019.

CE-2018-1281-DEC PARADE / JOUR DU SOUVENIR / AMICALE DES VÉTÉRANS DE TERREBONNE / 10 NOVEMBRE 2018

ATTENDU la demande de l'Amicale des vétérans de Terrebonne pour tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 10 novembre 2018, de 12h à 17h ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue du comité dans l'organisation de cet événement ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir les bénévoles nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU l'approbation du trajet par la Direction de la police;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 octobre 2018, d'autoriser l'Amicale des vétérans de Terrebonne à tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 10 novembre 2018, de 12h à 17h, et autorise également le tir de deux (2) coups de canon au début de la minute de silence et deux (2) autres pour terminer cette même minute, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Réduction ou interruption de la circulation automobile

Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par le défilé. La gestion de la fermeture partielle ou totale des rues lors du défilé sera effectuée par la Direction de la police.

2) Fermeture de rue

La voie côté ouest du boulevard des Braves sera fermée à la circulation de 12h30 à 15h. La voie côté est sera ouverte à la circulation locale seulement. Des barrières de rues ainsi que des panneaux d'identification seront installés par le service de la voirie.

3) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée le long du parcours pour la tenue de cet événement.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-1282-REC ADOPTION / « PLAN DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS » / VOLET « PLAN DE GESTION »

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 17-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels pour la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (PGMVMN);

ATTENDU QUE le PGMVMN donne des outils de gestion et de planification à la Ville pour les milieux naturels situés sur son territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 24 octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le « Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels de Terrebonne ».

**CE-2018-1283-DEC OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS /
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ / PARTENARIAT AVEC
LA VILLE DE MASCOUCHE**

ATTENDU QUE la société Enviro Connexions a proposé aux villes de Terrebonne et de Mascouche la mise en place d'une société d'économie mixte afin de gérer les matières organiques sur le territoire;

ATTENDU QUE les deux (2) villes souhaitent connaître les avantages et inconvénients d'une telle entité légale;

ATTENDU QUE les directions de l'environnement des deux (2) villes ont eu pour mandat de faire produire une étude d'opportunité pour la mise en place d'une société d'économie mixte pour la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-639-DEC, adoptée le 30 mai 2018, mandatant la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif pour évaluer la faisabilité de former une société d'économie mixte avec la société Enviro Connexions et tout autre partenaire potentiel ;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche a demandé des prix pour la réalisation d'une telle étude;

ATTENDU QUE la firme Chamard Stratégies environnementales a déposé une proposition au montant de 22 950\$ (t.t.c.) pour exécuter le mandat;

ATTENDU QU'il a été convenu que les municipalités partageaient à parts égales le montant à déboursier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 25 octobre 2018, d'accepter l'offre de la société **CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES** pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une société d'économie mixte pour la gestion des matières organiques, le tout pour un montant de 19 961,15\$ (taxes en sus).

QUE la Ville de Terrebonne assume 50% des frais reliés à ce mandat soit 9 980,58\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit no 2018-0421 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1284-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / FONDATION DE LA
FAUNE DU QUÉBEC / APPEL DE PROJETS /
PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES
PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

ATTENDU QUE la Direction de l'environnement, en collaboration avec le ministère des Forêts, Faune et Parcs et l'organisme Nature-Action Québec (NAQ), a élaboré un plan de restauration de milieux naturels bordant le Grand-Ruisseau dans le corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE la première phase du projet de restauration, située sur le même lot, est sur le point d'être achevée et donc l'entente avec NAQ terminée;

ATTENDU QUE la Fondation de la faune du Québec a lancé un premier appel de projets dans le cadre du « Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes » pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE la seconde phase du projet de restauration rencontre les exigences et objectifs du programme et serait admissible à une subvention de 70% du projet, soit de 49 000\$ en contrepartie du montant de 21 000\$ de la Ville;

ATTENDU QUE la Direction de l'environnement a déjà planifié un montant de 21 000\$ à ce projet de restauration pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt d'une demande de subvention est le 15 novembre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 24 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'environnement à déposer une demande de subvention pour un montant de 49 000\$ à la Fondation de la faune du Québec pour la seconde phase du projet de restauration du Grand-Ruisseau dans le Corridor de biodiversité Urbanova.

Que M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, soit et est autorisé à signer ladite demande de subvention au nom de la Ville de Terrebonne.

CE-2018-1285-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h.

Président

Secrétaire